

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	10

Date de convocation 30 octobre 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

### DÉLIBÉRATION : N° 34-2021 OBJET ; Achat petits matériels

**Le 05 novembre 2021  
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

**Présent(e)s :** Mmes DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

**Absent excusé** - Mme BOURGEOIS Coralie

**SECRETAIRE** - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire informe l'assemblée que les agents techniques manquent de matériel pour réaliser leurs fonctions.

Un devis a été demandé à JardiGreen et à M. Bricolage :

Fournisseur	Matériel	Prix HT	Prix TTC	Total HT	Total TTC
Mr. Bricolage	Désherbeur et chariot	132,49 €	158,99 €	132,49 €	158,99 €
JardiGreen	Souffleur	575,00 €	690,00 €	1 771,84 €	2 126,21 €
JardiGreen	Débroussailleuse	565,00 €	678,00 €		
JardiGreen	Casque	43,33 €	52,00 €		
JardiGreen	Taille haie	483,33 €	580,00 €		
JardiGreen	Couteau duro broyeur	30,00 €	36,00 €		
JardiGreen	Pulvérisateur	47,18 €	56,62 €		
JardiGreen	Autocut	28,00 €	33,60 €		

Madame le Maire fait remarquer à l'assemblée que :

- VU le manque de matériel, il est important que la commune de Cox investisse ;
- VU que les agents utilisent leur matériel personnel en l'absence de matériel de la commune ;
- VU la proposition faite par la société JardiGreen pour un montant de 1 771.84 € HT (2 126.21 € TTC) pour l'achat d'un souffleur, d'une débroussailleuse avec un casque, d'un taille haie, d'un couteau duro broyeur, d'un pulvérisateur et d'un autocut.
- VU la nécessité d'acheter un désherbeur et le chariot adapté (pour remplace le désherbage par du glyphosate) la proposition faite par la société Mr. Bricolage pour un montant de 132.49 € HT (158.99 € TTC).

Oui l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**CONSIDÉRANT** que l'achat de matériels pour les agents techniques est nécessaire;

**DÉCIDE** l'achat du matériel (souffleur, débroussailleuse, couteau duro broyeur, pulvérisateur, autocut) chez JARDIG 771.84 € HT (2 126.21 € TTC) conformément à leur offre ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2022  
Reçu en préfecture le 27/11/2022  
Publié le  
ID : 031-213101561-20211105-DEL\_34\_2021-DE

**DÉCIDE** l'achat du matériel (Désherbeur et chariot) chez MR. BRICOLAGE pour la somme de 132.49 € HT (158.99 € TTC) conformément à leur offre ;

**AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux formalités nécessaires à ces achats.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE COËUX' at the top and 'Cœux' at the bottom, with a central emblem. The signature is a stylized, cursive name.